



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 juin 2023

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST, et M. Olivier SCHMITT (arrivé après le vote du point n°1)

Absents excusés avec procuration : M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT), Mme Isabelle RAULET (à M. Jean-Louis GREGOIRE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI et M. Robin CISNEROS

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Roberto ERNESTI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 12 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2023 - Par 13 voix pour et trois abstentions (M. PREVOST, Mme REYEN et M. LAHON)

De prendre acte des décisions du maire :

- **n°6/2023 en date du 2 mai 2023** autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement – FOL 57 – Fédération des œuvres laïques, située 1 rue du Pré-Chaudron à METZ dans les conditions suivantes : convention particulière avec les collectivités souhaitent développer des projets en partenariat avec la ligue de l'enseignement Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle, et par la même démarche, s'engager avec un mouvement d'éducation populaire pour l'éducation, la citoyenneté, la solidarité et la laïcité. Le tarif forfaitaire annuel pour 2023 est de 404,05 €, calculé en fonction du nombre d'enfants scolarisés en primaire. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, puis reconduction tacite sauf dénonciation.
- **n°7/2023 en date du 9 mai 2023** autorisant la signature d'un marché relatif à la modernisation de l'éclairage public communal à Saint-Julien-lès-Metz avec RIANI, situé 13 avenue de la Libération à TRIEUX. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée avec accord cadre à bons de commande. Il s'agit d'un lot unique, pour un montant global arrêté à 238 997,01 € HT soit 286 796,41 € TTC. Le marché a été

conclu pour une durée de 12 mois non renouvelable.

- **n°8/2023 en date du 1^{er} juin 2023** autorisant la signature d'un contrat relatif à la mise en place d'un nouveau logiciel en vue du passage à la comptabilité M57 pour la gestion du personnel et les paies avec JVS situé 7 espace Raymond Aron à Saint Martin sur le Pré. Deux prestations seront fournies : le déploiement technique, le transfert des bases de données en formation ; l'hébergement et la mise à disposition du millésime Infinity-Personnel comprenant paies et indemnités, simulation, gestion des absences et des formations, RSU et interface avec le logiciel de comptabilité. Le coût pour les prestations de déploiement est de 3702 € TTC et une redevance annuelle de 4100,40 € TTC pour l'hébergement et la mise à disposition du millésime Infinity. La durée de l'engagement est de 3 ans.
- **n°9/2023 en date du 1^{er} juin 2023** autorisant la signature d'un contrat relatif à la migration du logiciel de comptabilité en vue du passage à la M57 avec EKSAE situé au 10 rue Vignon à PARIS. Deux prestations sont fournies : la mise en œuvre de la M57 avec l'intégration des données et la formation, et l'abonnement annuel pour la gestion financière. Le coût pour les prestations de mise en œuvre est de 3570 € TTC et un abonnement mensuel de 402 € TTC pour la gestion financière. La durée de l'engagement est de 3 ans.

1 – Concernant l'approbation du retrait de la délibération du 23 mars 2022 relative à la cession d'un bien communal sis 15 avenue Paul Langevin, à l'unanimité :

- DE RETIRER la délibération n°2022-3-11 du 23 mars 2022 relative à la cession d'un bien communal sis 15 avenue Paul Langevin à Saint-Julien-lès-Metz aux époux RUSSO-GAYGUSUZ.

2 – Concernant la désignation de deux représentants pour la Commission Consultative Communale de Chasse, par 10 voix pour, 6 abstentions (Mmes REYEN et LOUIS-EVRARD et MM. CELARIE, PREVOST, SCHMITT et PAYEN) et 1 voix contre (M. LAHON) :

- DE DESIGNER Madame Marie-Luce KOLATA-MERCIER et Monsieur Michel FROTTIER comme membres de la Commission Consultative Communale de Chasse.

3 – Concernant l'approbation du projet de PLUi arrêté en conseil métropolitain en date du 4 avril 2023, par 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes REYEN et JAGER-SCHLITZ et MM. PREVOST, SCHMITT et PAYEN) :

- D'APPROUVER la réduction de l'emprise au sol à 40% pour les terrains inférieurs à 200m² dans la zone UBC ;
- D'APPROUVER la réduction de l'emprise au sol à 30% pour les terrains supérieurs à 200m² dans la zone UBC ;
- D'APPROUVER le reclassement de la parcelle cadastrée section 5 n°18 en trame verte et bleue ;
- D'APPROUVER le reclassement des parcelles cadastrées section 8 n°462 et 465 en trame verte et bleue ;

- D'APPROUVER la modification du tracé graphique entre la zone NAE et la zone UCM de la parcelle cadastrée section 6 n°107 ;
- D'APPROUVER le reclassement des parcelles cadastrées section 17 n°20 et 23 en zone UEE au lieu de la zone NVjp ;
- D'APPROUVER l'ajout d'une définition de brise vue ;
- D'APPROUVER le PLUi arrêté en Conseil métropolitain en date du 4 mai 2023 avec les remarques précitées.

4 – Concernant la subvention à l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal à l'unanimité :

- DE VERSER une subvention à l'école de musique agréée à rayonnement intercommunal d'un montant de 1680 € pour l'année scolaire 2022/2023.

5 – Concernant la présentation des rapports 2021 sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation au conseil municipal des rapports sur les prix et qualités des services d'eau potable et d'assainissement.

9 – Divers :

- Néant.

La séance est levée à 19 heures et 25 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 13 juin 2023

**Le Maire
Franck OSSWALD**

